



Communiqué CGT SDMIS

Nominations 2018

La CGT SDMIS a toujours revendiqué l'ancienneté comme seul critère de nomination.

La CGT SDMIS n'a de cesse de revendiquer de vrais avis de vacances pour les adjudants, et une vraie GPEC (gestion prévisionnelle emplois et des compétences), inexistante au SDMIS.

La CGT SDMIS est toutefois réaliste et concède que l'ancienneté n'est pas toujours parfaite mais reste de loin le plus équitable :

« Nous serons tous anciens ... un jour ».

La liste des adjudants, validée en CAP aujourd'hui, est à 100% au mérite.

La CGT SDMIS c'est fermement **opposée** à ce mode de nomination et **a voté contre** cette liste en CAP.

Pour autant, cette vision n'est visiblement pas partagée par le syndicat majoritaire (SUD) qui a voté favorablement pour la liste de la direction.

Et à l'un de ses représentants d'ajouter à l'issue du vote : *« on a des gens valables avec qui on pourra partir en intervention sereinement ».*

Sous-entendrait-il que les précédents ne l'étaient pas ???

La CGT SDMIS ne conteste en aucun cas les valeurs intra sec des futurs adjudants nommables en 2018 mais dénonce l'iniquité de ce choix :

Par ce document, ci-contre, nous souhaitons illustrer nos propos.

Cette liste est le fichier de travail de la CGT en CAP, il répertorie les agents nommables classés par ancienneté.

En surligné vous trouverez les nommés de 2018 et leur ancienneté respective à l'échelle du SDMIS.

La CGT SDMIS ne veut en aucun cas stigmatiser les futurs nommés de 2018 car ils ne sont nullement responsables de cette situation

En revanche, ce document sert uniquement à mettre en lumière la politique de notre direction cautionnée par le syndicat majoritaire SUD.

Chers collègues, ne vous trompez pas de cible ...

Le bureau CGT SDMIS